

MODULE N°1 : LES FONDAMENTAUX DE LA DEMARCHE DE PROGRAMMATION URBAINE



JOURNEE 1 : ENGAGER ET CONDUIRE LA DEMARCHE DE PROGRAMMATION URBAINE

INTERVENTION	• FRANÇOIS MEUNIER, architecte et programmiste, directeur, Inddigo (ex-Attitudes Urbaines) • EMMANUEL REDOUTEY, architecte et programmiste, docteur en urbanisme, gérant de la société ER U&P		
DATE ET FORMAT	Jeudi 16 octobre 2025, de 9h à 17h30. Module en présentiel (Paris)		
PRESENTATION	Face à la complexité grandissante des situations opérationnelles et des systèmes d'acteurs, la démarche de programmation urbaine propose une réponse concrète et systémique aux problématiques des maîtrises d'ouvrage urbaines. La programmation urbaine permet de définir et de partager les composantes de l'opération urbaine (habitats, équipements, espaces publics, activités...), traduisant ainsi le projet politique, économique et social de la Maîtrise d'Ouvrage dans le projet d'aménagement. De nature managériale, la programmation urbaine propose la mise en place de processus de réflexion, de négociation et d'arbitrage continus avec l'ensemble des parties prenantes politiques et techniques du projet. Elle garantit ainsi la continuité de l'action de la Collectivité par la mise en place d'un cadre décisionnel et partenarial adapté tout au long de la démarche de projet. Ce module d'introduction et de sensibilisation à la programmation urbaine permet de comprendre les finalités stratégiques de la démarche tout en identifiant ses modalités d'application concrètes pour un portage plus intégré de l'opération urbaine et une meilleure gestion des arbitrages et des prises de décision.		
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	• Distinguer les finalités de la démarche de programmation urbaine dans le cadre de l'élaboration d'un projet urbain • Situer les différentes échelles et les contextes de mise en œuvre d'une démarche de programmation urbaine • Identifier les grandes séquences de la démarche et leurs objectifs – du diagnostic au suivi de l'adéquation programme-projet • Proposer une démarche d'aide à la réflexion et à la prise de décision adaptée en fonction des acteurs et des situations		
PUBLIC	Chargé d'opération ou chef de projet en maîtrise d'ouvrage publique (Collectivité, Aménageur...), CAUE, EPF, ou Agence d'Urbanisme ; chef de projet ou chargé d'étude en bureau d'études ; architectes, urbanistes ou paysagistes, MOE indépendant.		
PREREQUIS	Une pratique préalable dans le champ de l'urbanisme ou de l'aménagement est recommandée pour participer.		
METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES MOBILISES	La formation alterne des temps d'apprentissage illustrés par la présentation d'études de cas, des temps d'échanges collectifs et/ou des temps de mises en situation autour de cas pratiques pour favoriser le transfert des apprentissages en situation de travail. L'effectif pédagogique est limité dans la mesure du possible à une quinzaine de participants. La direction pédagogique est présente à chaque module pour s'assurer de son bon déroulement. Le support de l'intervention est diffusé en format électronique à l'issue de la formation.		
DEROULEMENT DU MODULE*	MATIN - La programmation urbaine : origine, définition, enjeux - Champs d'intervention, échelles et domaines d'expertises - Processus, séquences et méthodes de la démarche de programmation urbaine - Animation des processus de réflexion et de décision, gestion des arbitrages APRES-MIDI - Présentation de l'étude de cas - Mise en situation et échanges autour du cas pratique - Bilan de la journée		
<i>*Sous réserve de réorganisation de la journée par le ou les formateurs</i>			
MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION	• Questionnaire de pré-formation en ligne en amont de la formation • Évaluation sous forme de quizz à la fin de la séance • Certificat de réalisation remis après la séance		
TARIF ET ACCES	730,00 € (tarif carte). Module également accessible dans le cadre du cursus complet. Possibilité de prise en charge par votre OPCO.	DUREE DU MODULE	7 heures
INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS	Suivi pédagogique et inscriptions : mail : apu@inddigo.com téléphone : 06 22 93 67 03 N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en situation de handicap.		